



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Affaires étrangères: fonctionnement

Question écrite n° 37458

#### Texte de la question

M Jean-Marie Daillet expose a M le ministre des affaires étrangères qu'a sa connaissance, il n'existe aucun service français de documentation internationale sur Minitel. Certes, les parlementaires français ont la chance de pouvoir être alimentés rapidement par les services de son département en notes très précises et remarquablement bien rédigées sur les problèmes internationaux qui les intéressent, mais il est évident que de tels documents relèvent parfois du domaine confidentiel. Or, il ne serait sans doute pas sans intérêt de pouvoir mettre à la disposition de tous, non pas de telles notes, mais les principaux faits bruts, constamment mis à jour grâce à l'informatique, relatifs à chaque Etat, aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales : institutions, identité des titulaires des principaux postes de chaque Etat et notamment liste gouvernementale, structures administratives, statistiques économiques et financières, principaux organes d'opinion, etc. Il lui semble qu'un tel service, s'il était accessible sur Minitel, pourrait être consulté à titre onéreux et donc justifier l'investissement initial et les frais de mise à jour. Surtout, le ministère des affaires étrangères aurait un outil de diffusion qui, venant d'une source aussi officielle et prestigieuse, constituerait un canal d'informations qui rendrait de grands services aux usagers. Il lui demande si un tel projet pourrait être envisagé.

#### Texte de la réponse

Reponse. - trois banques de données de documentation internationale. 1. base Ego : « Ego » est un fichier automatisé des Etats, gouvernements étrangers et organisations internationales. Créé en 1976, il comprend aujourd'hui quelque soixante mille enregistrements. Cette banque de données est exploitée actuellement sur les ordinateurs de gestion du ministère et elle est strictement réservée, pour des problèmes de sécurité informatique, aux besoins de la sous-direction de la documentation. Il est envisagé de transférer cette base sur un serveur et d'élargir le nombre d'informations traitées. 2. base Acropol : « Acropol » est une banque de données de chronologies de politique internationale. Elle a vu le jour en 1977 et depuis lors s'enrichit de quatre cents événements en moyenne par mois. Une notice est composée d'une date de début et de fin, assortie d'un résumé. « Acropol » est interrogeable à partir d'un minitel grâce à un mot de passe délivré par le serveur Telesystemes Questel. 3. Conditions de vie à l'étranger : depuis un an, un fichier automatisé sur les conditions de vie à l'étranger est ouvert au public sur le 36-15. Il traite de la situation du pays en quelques données caractéristiques (carte, géographie, climat, relief, population, capital, langue, religion), des formalités pour s'y rendre (passeport, visa, vaccins, adresses utiles : ambassade, consulats), des possibilités de transport et d'hébergement ; ces renseignements sont complétés par des rubriques touristiques : « A voir et à faire », « Avec qui partir ». 4. Les bases de données externes au ministère : en outre, des organismes publics ou privés mettent à la disposition de tous des éléments d'information internationale. Un fichier des organisations non gouvernementales est présent dans la banque de données « Ibiscus » créée à l'initiative des services du ministère de la coopération (un mot de passe doit être demandé auprès du G-Cam-SINORG). Des statistiques économiques et financières sont délivrées aux abonnés des banques de données de l'Agence France Presse (AFP-Finances), de la Banque nationale de Paris (Mark III), de GSI-ECO, etc.

## Données clés

**Auteur** : [M. Daillet Jean-Marie](#)

**Circonscription** : - UDF

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 37458

**Rubrique** : Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 mars 1988, page 933

**Réponse publiée le** : 9 mai 1988, page 1947